L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux: 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.

MARDI, 6 JUILLET 1886.

Fête scolaire.

Très intéressante, en vérité, la soirée donnée samedi soir, à la Salle de l'Union Française, par les Jeunes Filles de l'Académie de Notre Dame du Sacré Cœur, sous la direction des dignes Sœurs Marianites.

La chaleur, une chaleur excessive, a eu beau s'en mêler, pas une chaise, pas un coin de banc qui fût vide, et du monde debout partout. La Salle de l'Union Française offrait un coup d'œil charmant; de tous côtés, des grappes de jeunes femmes, de jeunes filles, en toilettes fraîches, élégantes, et sur tout ce joli monde, un rayon de gaîté.

Comment en aurait-il été autrement? Ne s'agissait-il pas pour ces parents et ces amis réunis là, de la soirée littéraire, musicale, dramatique et de la distribution de prix annuelles?

Les Exercices littéraires se composaient d'un dialogue en français: *Où est la reine?* auquel ont pris intelligemment part Miles C. Allen, L. Barba, A. Allen, L. Garrot, V. Garrot, L. Reynoir, L. Bouchoux, M. Berbnesse, L. Geiger, J. Bagur, M. Barba, M. Tognoni, L. Lebrun, E. Flotte, F. Drouet, A. Labusquière, A. Barbier, K. Imholte, L. Geiger, F. Walsh; d'une pièce du au regretté poète-prêtre, le Rév. Père Ryan:

A Dream, fort joliment dite et jouée par Miles C. Allen, E. Allen, L. Garrot, L. Geiger, V. Garrot, K. Hitch, M. Vallée, L. Geiger, M. Brennan, L. Garvey, M. Barba, K. Imholte, L. Reynoir, M. Hitch; d'un dialogue en anglais: *Dottie's Dream*, où ont paru et se sont fait applaudir aussi, Miles Mammie Turley, Loretta Janvry, Laura Allen, Alice Ferret, Lizzie Hitch, Marie Vallée, Marie Vacarro, Agnes Noonan, Antoinette Barbier, Emily Olberding, Marie Cipriani, Marie Hitch, Caroline Berbusse, Eva Janvry, Isabelle Mazzie; d'une scène comique, dont l'effet a été excellent: *Les Demoiselles Route-en Train*. Les noms nous manquent.

Le discours d'adieu a été prononcé par Mlle L. Garvey et la réponse à celui-ci, par Mlle K. Hitch; succès pour toutes deux.

Le programme musical (piano et chant) a valu aussi des bravos très sincères à toutes celles qui y ont pris part: Miles O. Flotte et E. Flotte, dans un duo de piano; à la suite duquel un solo de piano a renouvelé pour Mlle E. Flotte les bravos et les fleurs; puis sont venues Miles M. Garvey et L. Garvey, flatteusement reçues dans un autre duo pour piano; Mlle Maty Brennan, qui a fort agréablement chanté: *The merry birds*; et enfin un chœur d'adieu, par tout le Pensionnat.

En un mot, ainsi que la partie littéraire, la partie musicale a causé la meilleure des impressions sur tout le public; elle a prouvé que ces jeunes filles sont confiées à des mains expertes.

Nous en faisons notre meilleur compliment au professeur qui les guide. On nous dit que ce professeur est Mme M. Prévost; sommes-nous bien informé. Le fait ne nous étonnerait point, d'ailleurs; nombreuses sont les bonnes Elèves que Mme Prévost nous a déjà fait entendre.

La fête s'est terminée par la distribution des prix, des couronnes et enfin des médailles aux Graduées, que nous regrettons de ne pouvoir nommer; mais nous n'en avons point la liste.

Cette fin d'année est une preuve éloquente et nouvelle que les Sœurs Marianites ont bien mérité des familles qui leur confient leurs enfants.

La continuation de cette confiance, les progrès de leurs élèves, voilà les seules récompenses que recherchent ces saintes femmes.

FORT ESPAGNOL.—Jamais dimanche ne fut plus brillant au Fort Espagnol que celui du Quatre Juillet. En dépit de la bourrasque du matin et de l'après-midi, le monde affluait à la gare de la rue du Bassin, on se disputait les chars; personne ne voulant manquer une parcelle du programme du jour.

Aux clartés d'une abondante illumination la soirée s'est passée fort agréablement, grâce à l'ensemble de l'orchestre Sontag, au choix de son programme, et aussi, et surtout à M. Innes, le trombone, à Mlle Clarke, la cornetiste. Il y a eu encore plus de chaleur dans l'accueil fait aux deux artistes; si le public s'était écouté, il n'aurait pas mis fin à ses bis.

On sait que Mlle Ida Clarke et M. Fred. Innes qui n'avaient été engagés que pour une semaine, ont renouvelé leur engagement. Celui-ci finira dimanche, et nous invitons vivement tous les amateurs de musique à aller les entendre.

Ce soir, ils exécuteront le meilleur de leur répertoire, et l'orchestre tient en réserve pour le public des pages favorites de tous les maîtres en vogue.

WEST END.—Vous savez ce qu'a été le temps, dimanche dernier, durant de longues heures. La plupart des quartiers de la Nouvelle-Orléans étaient littéralement inondés, et grâce à la variation ultra-fantaisiste du niveau de nos trottoirs, il y avait de toutes parts, des cuvettes, ou plutôt des bassins pleins, dans lesquels il fallait forcément s'immerger, si l'on persistait à regagner son domicile.

Cette natation n'a pas découragé la Compagnie du West End; elle a tenu bon; elle n'a pas voulu renoncer à la mise à exécution de son programme, et bien lui en a pris.

L'averse s'est lassée, le soleil a eu le dessus, et les réjouissances annoncées au West End, à l'occasion du Quatre Juillet, ont eu lieu: feu d'artifice japonais, concert, ballons, feu d'artifice de nuit, rien n'a manqué.

La foule était grande, immense, comme l'a été le succès de la fête.

Ce soir, grand concert, avec programme entièrement nouveau, sous la conduite de M. Moses.

GRAND OPERA HOUSE.—Le Shakespeare Club, cercle distingué, auquel nous devons nombre de bonnes œuvres et des représentations d'amateurs fort remarquables, prend toujours l'initiative, alors qu'il s'agit de témoigner des sympathies aux individualités ayant de la valeur. A ce titre il ne pouvait oublier Mlle Pradena Cole.

Celle-ci, en effet, a un mérite réel, dont notre public a pu juger maintes fois; elle s'est fait souvent remarquer sur la scène américaine par des interprétations fort intelligentes, et souvent aussi elle a mis son talent au service de ceux qui y faisaient appel.

C'est en présence de ce double souvenir que les membres du Shakespeare Club ont voulu s'unir aux nombreux amis qui se sont mis en tête d'offrir à l'artiste une soirée complimentaire.

Les soirées dramatiques se font bien rares à l'époque où nous sommes; on voudra donc saisir cette occasion, unique peut-être, de se donner le plaisir du théâtre.

Du reste, ce qu'on nous dit au sujet de ce bénéfice prochain, nous est un sûr garant que le programme en sera œuvre de goût. De ce programme nous ne savons pas encore les détails, mais on peut être assuré qu'il sera varié et bien rempli.

La présence seule de la bénéficiaire serait suffisante pour lui attirer un public nombreux; néanmoins elle s'est entourée d'amateurs de distinction, et de plus, elle aura le précieux concours de M. Lewis Gillespie, comédien qui a fait sa marque au Lyceum Theatre de Londres, scène de premier ordre en Angleterre.

Cette soirée extraordinaire, digne de tout intérêt, aura lieu jeudi prochain 8 juillet, au Grand Opera House.

Prix du billet $1.

Nous remercions Mlle Pradena Cole des coupons de loge et d'orchestre qu'elle a bien voulu nous adresser.

COMPTES RENDUS DE L'ATHÉNÉE LOUISIANAIS.—Tous nos remerciements pour le numéro de juillet des *Comptes-rendus de l'Athénée Louisianais*, que nous venons de recevoir.

Dans cette livraison qu'on lira avec intérêt, nous remarquons un article nécrologique sur Mme Armand Cousin, charmante femme, esprit cultivé, grand cœur, modèle des épouses et des mères, dont la mort récente a jeté le deuil parmi tous ceux qui la connaissaient; aussi quelques vers émus et émouvants que M. Maxime Cousin adresse à cette sœur à jamais regrettable.

On trouvera les *Comptes-rendus* de *l'Athénée Louisianais* en vente chez M. H. Billard, coin des rues de Chartres et Bienville, au prix de 25 cents.

MILNEBURG OPERA HOUSE.—Ce soir, représentation à ce théâtre; joli choix de pièces, de scènes, d'intermèdes de chant, dans lesquels paraîtront tous les sujets de la troupe.

—La pluie de dimanche dernier avait mis le track des Fair Grounds dans une condition telle que le Young Men's Mutual Benevolent Association a dû forcément renvoyer sa fête à dimanche prochain.

PIQUE-NIQUE.—Nous avons déjà parlé aux lecteurs de l'*Abeille* du Pique-Nique que le capitaine John J. Brown, du *Clinton*, offre aux Orphelins de tous les Asiles de la Nouvelle-Orléans. C'est la douzième fête de ce genre que ces enfants devront à cet homme excellent.

Le départ aura lieu jeudi prochain, à 9 heures du matin, à bord du *Clinton*, où un orchestre attendra les invités et où les enfants pourront faire, gratis, des débauches.... d'eau glacée, de limonade.

On prendra terre à une quinzaine de milles, en amont de la Nouvelle-Orléans; là, sous de magnifiques ombrages, et sous la garde de comités fort bien composés, aura lieu le Pique-Nique. C'est donc une journée entière que les Orphelins pourront consacrer au plaisir. Que tous les Asiles répondent à cet appel; c'est le vœu ardent du brave capitaine John J. Brown.

LES DEUX FONDATEURS DES Petites-Sœurs-des-Pauvres.

Les visiteurs du Salon de peinture, à Paris, s'arrêtent dans la salle XX avec un sentiment de curiosité devant les portraits de l'abbé Le Pailleur et de Marie Jamet, fondateurs de l'ordre des Petites-Sœurs-des-Pauvres.

Bien que le grand talent de M. Cabanel se soit surpassé dans ces deux toiles si vivantes, si pleines d'expression, ce n'est point pour louer son œuvre que nous écrivons ces lignes, mais pour donner au lecteur quelques renseignements inédits sur ces héros du dévouement.

Le P. Auguste Le Pailleur, supérieur des Petites-Sœurs-des-Pauvres, naquit en 1812 à Saint-Malo, où sa mère tenait un petit café.

L'enfant, doué d'un cœur sensible, d'une nature intelligente et généreuse, promettait déjà ce qu'a tenu l'homme.

Ordonné prêtre en 1835, l'abbé Le Pailleur fut nommé vicaire à Saint-Servan. C'est là qu'il conçut la pensée de fonder les asiles destinés à recueillir les vieillards, asiles qui s'étendent en ce moment sur tous les points du monde. Il groupa autour de lui quelques femmes, une pauvre servante, Jeanne Jugan, une humble couturière, Marie Jamet. Une mansarde dans laquelle on recueillit deux ou trois vieillards fut le berceau de l'œuvre.

Un jour on manqua de pain, dans ce logis plus que modeste; l'abbé Le Pailleur vendit sa montre d'or et Jeanne Jugan, se faisant quêteuse, alla de porte en porte, chez les commerçants, dans les chaumières et dans les châteaux, solliciter l'aumône pour les vieillards malheureux.

La Providence voulait éprouver d'une façon particulièrement cruelle l'abbé Le Pailleur; des calomnies perfides furent dirigées contre lui.

Tout d'abord rumeur légère,
Petit bruit rasant la terre,

comme dit Basile, elles prirent une extension telle que le chef du diocèse crut devoir les écouter. Mgr. Godefroy Saint-Marc, mort cardinal, archevêque de Rennes, interdit le saint prêtre dont on avait si odieusement dénaturé les intentions, et qui n'avait eu qu'une pensée: consacrer sa vie, sa bourse, au secours des vieillards malades et déshérités.

L'abbé Le Pailleur quitta Saint-Servan, l'amertume au cœur et s'exila dans un diocèse voisin. L'œuvre des Petites-Sœurs-des-Pauvres ne cessa point pourtant de recevoir ses conseils.

Jeanne Jugan, l'intrépide quêteuse, obtint de l'Académie française, sur le rapport de M. Dupin, un des prix Monthyon; Marie Jamet, administrait les ressources, donnait ses soins aux vieillards. Bientôt la nouvelle congrégation put s'étendre d'une façon prodigieuse. Après Saint-Servan, une maison fut fondée à Dinan; puis elles se multiplièrent.

L'abbé Le Pailleur n'avait pas tardé, du reste, à être réhabilité.

Un jour, Mgr Godefroy Saint Marc se jeta aux genoux du vénérable prêtre et lui demanda pardon d'avoir trop facilement prêté l'oreille aux bruits perfides.

Ce fut une scène émouvante que celle de ces deux vieillards s'embrassant et pleurant. Le prince de l'Eglise s'accusait: l'abbé Le Pailleur déclarait qu'il n'avait rien à pardonner; l'erreur étant chose humaine, et Dieu ayant peut-être permis cette épreuve pour purifier plus complètement les âmes vouées à la charité.

—Qui m'eût dit, répétait l'archevêque, que le petit grain de sénevé eût ainsi fructifié et fût devenu un grand arbre étendant ses rameaux sur le monde!

Plusieurs écrivains ont retracé l'histoire de la congrégation des Petites-Sœurs-des-Pauvres. Nous n'y reviendrons pas. Notons seulement, pour donner une idée de son importance actuelle, que plus de vingt mille lettres, sans compter les nombreux télégrammes, sont reçues chaque année à la maison-mère de la Tour, commune de Saint-Pern (Ille-et-Vilaine), entre Rennes, Montfort et Dinan.

—Soixante-quatorze mille vieillards sont morts dans nos maisons, disait l'autre jour le bon abbé Le Pailleur: dans le nombre, des protestants et des gens qui se disaient athées; tous ont demandé à recevoir, avant le grand départ, les sacrements de l'Eglise catholique, et cependant ils n'ont été l'objet d'aucune sollicitation, la bonté des Petites-Sœurs a tout fait.

Quel cortège attend là-haut les fondateurs des Petites-Sœurs-des-Pauvres!

Sous l'humble bonnet des religieuses, se cachent de très grands noms. La princesse de Sagan pourrait actuellement en citer quelques-uns.

Jeanne Jugan est morte, il y a quelques années, à la communauté de la Tour.

Marie Jamet, sœur *Marie de la Compassion*, aide toujours l'abbé Le Pailleur dans sa lourde tâche. Elle est constamment sur la brèche, veillant à tout. L'ouvrière servannaise est demeurée humble; elle ne s'enorgueillit point des succès de son œuvre, dont elle attribue le développement à la protection de saint Joseph, tout particulièrement honoré dans la congrégation.

Mgr di Rende, nonce apostolique, plusieurs archevêques et évêques sont venus rendre leurs hommages au père Le Pailleur et aux Petites-Sœurs-des-Pauvres.

L'année dernière, Mgr Langénieux ne pouvait retenir ses larmes en visitant, à Saint-Servan, la mansarde qui abrita les premiers vieillards recueillis.

Les Petites-Sœurs ont une maison de repos au bord de la mer, près de Paramé. L'abbé Le Pailleur s'y rend de temps à autre. Si, vous promenant sur les plages malouines, au cours des vacances prochaines, et vous rappelant le fidèle portrait de Cabanel, il vous arrive de reconnaître le fondateur des Petites-Sœurs-des-Pauvres, saluez, cher touriste, aimable baigneuse, car vous aurez devant vous une des plus belles figures au dix-neuvième siècle.

Liste des passagers partis pour le Havre par "La Bourgogne."

Mme Andrese, Rév. Père Aigueperse, Sœur Amélie, M. Casimir Aced, M. E. de Bocandé, Mlle Bartsell, M. C. Braker, Jr., Mme C. Braker, Jr., M. Barabant, M. F. Bertrand Bronson, Mme F. Bertrand Bronson, M. Jules Boeufve, M. John Bettini, M. Paul Bellon, M. E. Bourck, Mme E. Bourck et enfant, M. John W. Bemis, M. J. K. Bell, M. Bayle, M. Allen A. Brown, M. Jos. E. Brown, M. Beaumont, M. Edwin R. Bell, Mme Edwin R. Bell, enfants et femme de chambre, Sœur Madeleine de Faazi, M. Felix Barrera, Mme Barrera, M. P. Breguet, Mlle Chater, M. R. A. Carden, M. Geo. Cary, Rév. père Chapius, Mme E. E. Caswell, M. W. E. Chamberlin, M. A. Chaskin, M. F. G. Cortina, M. A. Cody, Mme A. Cody, M. Jose K Gueves, M. Jean Connord, M. Grégorio Castrellón, M. Elie Coudert, Mme A. Cassinelli, M. J. Cooney, M. Jose Cebado, M. G. Diaz, Mme M. G. Diaz, Mme Diez et enfant, Mlle Diez, M. Chester S. Day, M. Nathan B. Day, M. A. B. Darling, M. R. J. Donnell, Mlle J. Donnell, M. J. C. Devin, Mme J. C. Devin, Mme Terese Donnelly, M. J. Durand, M. Paul Deledge, Mme A. Deble, M. M. Desave, M. C. Dietrich, M. F. Dorbesson, Mme P. Erhard, M. Raphael Errasti, Sœur Eleonore, M. E. L. Flotence, M. Gasc, M. D. Glats, Mme Glats, M. S. J. German, nourrice et enfant, Mlle Gesner, M. Clément Goudrand, Mme M. Guaderrama, M. Galtier, M. A. Gregier, M. Jose Garcia, M. A. Guérin, M. Geismann, M. Ant. Gomez, M. W. W. Hawkes, Mme Hawkes, M. Jas. Harriman, M. Jas. Arden Harriman, M. C. H. Hall, M. Hall, Mlle d'Istria, M. F. Inurtegui, M. Heston A. Johnson, Mlle Joyner, M. J. N. Jalos, M. Dewing Jarvise, M. Walter Klotz, M. Chas Klotz, M. Geo Wm Kemp, M. Lechat, M. Loubat, Mme S. Ledoux, Mme Chas Lamson, Mlle Kate Lamson, Sœur Léonie, Sœur Justine, M. Linares, Mme Linares, M. H. Larouzzini, Mme Larouzzini et enfant, M. Jean Lenort, Sœur Louise de Bon Secours, M. Lurie, Mme Ralph Martin, M. C. Marshall, Dr Marmillion, Mlle E. Middletown, M. R. E. Myers, Mlle Florence Myers, Mme L. A. Myers, Mlle Gertrude Myers, Sœur Marie, M. Van Meppes, M. Santiago, Mirallas, Mlle Amelia Meyer, Mlle Donna Masterson, Mme Mac Donald et enfants, Mme Newcombe, M. H. Nathan, Mme Nathan, Mlle Amy Nathan, Mlle Rosalie Nathan, M. H. Nathan, Jr, M. B. Nathan, Mme Norza, M. Norza, M. P. Narezo, Mme P. Narezo et enfants, M. T. Narezo, Mlle Narezo, M. Raffaelo Ottolenghi, Mlle Pardee, M. Anthony Pollock, Mme Anthony Pollock, Mlle A. C. Pendleton, M. Pettis, M. Valentine Parent, M. Y. Palos, M. Chas Passerelle, M. Pax, Rév. Rivaollen, Mme Rigollard, M. Ad. Roedlants, M. Jas Russel et valet, Mme Sabega, M. S. P. Staats, Dr. Seguin, M. de St Maur, Mme E. A. Smith, M. Georges Salomon, Mlle T. Saouffy, Mlle Betty Smith, M. Ed. Sandford, Mme Ed. Sandford et femme de chambre, M. W. L. Stow, M. Sanceo, Mlle S. J. Taylor, M. le baron de Thomsen, Mme la baronne de Thomsen et femme de chambre, Mlle de Thomsen, Mlle Margaret Tobin, Mme Talbot, M. Trezaupl, M. Wm Tucker, Mlle H. Ustavic, M. Manuel Valle, Mme Manuel Valle, M. Vlainet, M. A. Vilanova, Mme Vilanova, Mme Valarino, Mlle Valarino, Mlle Joanne Vegas, M. William Westa, Mme Wynne, M. F. Whitwell, M. A. Wolf, M. Gardiner Wells.

OFFICIEL.

LOIS

VOTÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'ÉTAT DE LA LOUISIANE.

SESSION RÉGULIÈRE DE 1886.

[No. 39.] LOI

Pour créer et organiser la paroisse d'Acadie.

Avis a été donné, conformément à l'article 48 de la Constitution, de la future présentation du présent projet de loi à la Législature.

Section 1re.—Il est décrété par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, Qu'une nouvelle paroisse, dans l'Etat de la Louisiane, est créée dans la partie sud-ouest de la paroisse St. Landry, sous le nom d'Acadie. Elle se composera de tout le territoire de la paroisse St. Landry comprise entre les limites suivantes, savoir: Toute cette partie du territoire située au sud et à l'ouest d'une ligne commençant à la frontière ouest de St. Landry, à son intersection avec la ligne de township entre les townships six (6) et sept (7) sud; de là, dans la direction de l'est sur les lignes du township entre les townships six (6) et sept (7) à l'angle nord-est de la section trois (3) dans le township sept (7) sud, range deux (2) est; de là, dans la direction du sud, sur les lignes de section environ trois (3) milles jusqu'à l'angle commun aux sections 14, 15, 22 et 23; de là, dans la direction de l'est, environ quatre (4) milles jusqu'à un point dans la section soixante-dix-neuf (79) dans le township sept (7) sud, range trois (3) est, où les lignes de section, si elles se prolongeaient, feraient l'angle commun aux sections 16, 17, 20 et 21; de là, dans la direction du sud, à travers la section soixante-dix-neuf (79) et les lignes de section suivantes environ six milles jusqu'à l'angle commun aux sections 16, 17, 20 et 21, dans le township huit (8) sud, range trois (3) est; de là, dans la direction de l'est, entre les sections 16, 17, 20 et 21, dans le township huit (8) sud, range trois (3) est; de là, dans la direction de l'est entre les sections 16 et 21, un mille; de là, deux (2) milles dans la direction du sud sur les lignes de section, entre les sections 21 et 22, et entre les sections 27 et 28; de là, un mille dans la direction de l'est jusqu'à l'angle commun aux sections 26, 27, 34 et 35; de là, environ deux (2) milles dans la direction du sud jusqu'à la ligne de division entre les paroisses Lafayette et St. Landry; de là, en suivant la ligne de division, telle qu'elle est maintenant établie entre les paroisses St. Landry et Lafayette; et St-Landry et Vermillon, jusqu'à la frontière actuelle entre la paroisse St. Landry et Calcasieu; de là, sur la frontière ouest actuelle de St. Landry jusqu'au point de départ ci-dessus.

Sec. 2.—Il est de plus décrété, etc., Que le siège ou chef-lieu de la paroisse Acadie sera fixé sur un point qui sera déterminé par une élection à tenir dans ce but et pour d'autres fins, après que la présente loi aura été votée. La paroisse d'Acadie formera une partie du treizième district judiciaire; le juge dudit district y tiendra des termes réguliers de la cour, au siège ou chef-lieu de la paroisse, à telles époques qu'il fixera conformément à la loi; ladite paroisse d'Acadie fera partie du troisième Circuit; elle fera également partie, jusqu'à ce qu'il y soit pourvu autrement, du douzième district sénatorial et du sixième district Congressionnel de l'Etat.

Sec. 3.—Il est de plus décrété, etc., Que dans la Chambre des Représentants, jusqu'à ce qu'il y soit pourvu autrement, la paroisse de St. Landry aura trois (3) représentants, et la paroisse d'Acadie un (1) représentant.

Sec. 4.—Il est de plus décrété, etc., que dans les trente jours qui suivront le vote de cette loi, le Gouverneur devra nommer pour la paroisse d'Acadie cinq jurés de police à prendre dans la dite paroisse, lesquels, dix jours après avoir reçu leur commission, se réuniront à Rayne, dans la dite paroisse, et procéderont à diviser celle-ci en différents wards qui seront connus comme wards de juges de paix et de jury de police, et à désigner dans chacun de ces wards un endroit où se tiendront les élections de fonctionnaires d'Etat et de paroisse. Trente jours après, le Gouverneur nommera un fonctionnaire chargé du dénombrement électoral (returning officer) pour la dite paroisse d'Acadie et ordonnera une élection pour tous les fonctionnaires de paroisse et de ward, conformément à la loi. Le jury de police prendra, en temps et lieu, les mesures nécessaires pour se procurer les édifices publics nécessaires, les terrains, les bureaux, les sceaux, livres et autres accessoires nécessaires à l'administration locale. Les droits et les devoirs des dits jurés de police seront les mêmes que ceux des jurés de police dans les autres paroisses de l'Etat.

Sec. 5.—Il est de plus décrété, etc., Qu'immédiatement après l'organisation de la paroisse d'Acadie et l'élection de ses fonctionnaires, le greffier de la cour de district, ex-officio recorder de la paroisse St-Landry, devra transmettre au greffier de la cour de district, ex officio recorder de la paroisse d'Acadie, toutes les pétitions, réponses et autres pièces et documents formant les dossiers de procès où les défendeurs résident dans la paroisse nouvellement organisée, ainsi qu'une copie certifiée de tous ordres émis dans les affaires litigieuses inscrites aux archives de la cour. Ses honoraires pour les copies ainsi faites seront de dix sous par cent mots et de vingt sous par certificat muni d'un sceau, le tout devant figurer dans les frais de chaque affaire. Il transmettra aussi au greffier de la Cour de district de la paroisse d'Acadie tous les dossiers d'affaires criminelles contre des prévenus domiciliés dans la paroisse d'Acadie; il transmettra également au greffier de la Cour de district de la paroisse d'Acadie, toutes les pétitions, tous les ordres, bonds et autres papiers relatifs aux successions ouvertes dans la paroisse St. Landry et qui n'étaient pas réglées quand le défunt résidait dans la partie de la paroisse de St. Landry comprise maintenant dans les limites du territoire de la paroisse Acadie; il transmettra aussi au greffier de la Cour de district d'Acadie tous les papiers relatifs à la tutelle des mineurs quand ces derniers résident, tous ou en partie, dans la paroisse Acadie. Toutes les affaires, civiles et criminelles, ainsi transférées dans la paroisse d'Acadie y suivront leur cours comme s'ils y avaient eu leur origine.

Sec. 6.—Il est de plus décrété, etc., Que le plus tôt possible, après l'organisation de la paroisse d'Acadie, le greffier de la Cour de District, ex-officio recorder de la paroisse St-Landry, devra inscrire, après le vote de cette loi, dans un livre relié que lui fournira le jury de police, une copie exacte, dans l'ordre des dates d'enregistrement, de tous actes, de toutes hypothèques, de tous contrats et titres enregistrés à son bureau, relatifs aux propriétés foncières situées dans les limites de la paroisse d'Acadie, accompagnés du certificat et du sceau dudit greffier, lesquels seront apposés à la fin de chaque livre. Quand le livre ci-dessus sera rempli, le greffier de la paroisse St-Landry le transmettra immédiatement au greffier de la paroisse d'Acadie, avec les originaux des actes, titres, hypothèques enregistrés à son bureau et dont copie a été prise. Les honoraires attribués au greffier de la paroisse St-Landry pour les dites copies seront de six sous par cent mots et d'un dollar pour son certificat et le sceau apposé aux livres. Ces honoraires et les dépenses encourues par le greffier pour transmettre les copies et les documents à la paroisse d'Acadie, seront payés par le trésorier de la paroisse d'Acadie, sur le warrant du président du jury de police, quand celui-ci aura la preuve que tout a été fait correctement et que les honoraires sont légalement dus. Un compte détaillé de ces dépenses muni du serment du greffier, accompagnera chaque warrant.

Sec. 7.—Il est de plus décrété, etc., Qu'aucun jugement, aucun privilège, aucune hypothèque sur une propriété quelconque dans la paroisse Acadie, ne perdra l'effet de son inscription par suite de la création de la paroisse d'Acadie, si l'inscription a eu lieu légalement dans la paroisse St-Landry de manière à lier la propriété à l'époque de l'inscription. Celle-ci ne sera invalidée pour aucune autre raison. Le certificat du fonctionnaire *ad hoc* de la paroisse St-Landry relatif à la propriété sera reçu dans tous les cas où pareil certificat est exigé par la loi.

Sec. 8.—Il est de plus décrété, etc., Qu'immédiatement après l'organisation de la paroisse d'Acadie, le shérif, ex-officio collecteur de taxes de la paroisse St-Landry, devra transmettre au shérif, ex-officio collecteur de taxes de la paroisse Acadie, une liste de toutes les taxes non payées, assessées sur les propriétés dans les limites de la paroisse d'Acadie. Le shérif de la paroisse d'Acadie percevra toutes ces taxes et paiera la taxe de paroisse au trésorier de paroisse et la taxe d'Etat au trésorier d'Etat. Pour toutes dépenses encourues par le shérif de St-Landry dans l'accomplissement des devoirs que lui impose la présente loi, il sera remboursé jusqu'à concurrence des débours réels par le trésorier de la paroisse d'Acadie, sur le warrant du président du jury de police.

Sec. 9.—Il est de plus décrété, etc., Qu'il sera pourvu au fonds d'écoles de la paroisse d'Acadie de la même manière que dans les autres paroisses de l'Etat.

Sec. 10.—Il est de plus décrété, etc., Que la création de la paroisse d'Acadie ne porte aucune atteinte aux obligations reposant sur les habitants ou les propriétés en faveur des créanciers publics de la paroisse St Landry, dans sa constitution primitive. La paroisse Acadie aura à sa charge sa proportion de la dette publique due à l'époque où la présente loi recevra son exécution, par cette partie de la paroisse St-Landry, dans son intégrité primitive, embrassée dans les limites territoriales de la paroisse d'Acadie. Le reste de la dette sera à la charge de la paroisse St-Landry.

Sec. 11.—Il est de plus décrété, etc., Que le jury de police de la paroisse Acadie devra, immédiatement après sa première réunion, comme il y est pourvu dans la section 4 de cette loi, ainsi que le jury de police de la paroisse St-Landry, qui se réunira trente jours après le vote de la présente loi, choisir trois commissaires dans chaque paroisse, résidant en ladite paroisse, électeurs et propriétaires fonciers dans leurs paroisses respectives, lesquels se réuniront dans la ville d'Opelousas, paroisse de St-Landry, au jour fixé par le juge du treizième district judiciaire, dans les trente jours qui suivront leur nomination. Les dits commissaires établiront le total de la dette de la paroisse St-Landry immédiatement avant le vote de la présente loi; et la diviseront entre la paroisse Acadie et la paroisse St-Landry. La part de chacune de ces paroisses, dans la dette commune, sera déterminée et sera proportionnelle à la valeur relative des propriétés imposables dans chaque paroisse. Ce total ainsi établi, ainsi que la part proportionnelle de chaque paroisse, les commissaires adresseront un rapport au jury de police de chaque paroisse, et celui-ci procédera immédiatement, chacun dans sa paroisse, à pourvoir au paiement de part de la paroisse dans la dette, en vertu de tels règlements qu'il pourra adopter. Si les commissaires, dans l'accomplissement des devoirs qui leur sont imposés par cette section, ne réussissent pas à se mettre d'accord, ils pourront élire d'un consentement unanime, une autre personne domiciliée dans l'une ou l'autre des deux paroisses, laquelle agira comme arbitre pour le règlement du différend. Si l'un desdits commissaires désignés, refuse d'agir en cette qualité, ses deux autres collègues de la même paroisse auront le droit de désigner un commissaire à sa place, lequel sera domicilié dans la même paroisse et sera propriétaire foncier.

Sec. 13—Il est de plus décrété, etc., Qu'immédiatement après le vote de la présente loi par l'Assemblée Générale, le gouverneur devra requérir le fonctionnaire de la paroisse St Landrk préposé à ce but de procéder pendant soixante jours à un enrégistrement de tous les votants légaux de ladite paroisse. Dès que cet enregistrement sera terminé, les habitants de St Landry seront appelés, par voie d'élection, à se prononcer sur la création de la nouvelle paroisse d'Acadie. Les commissaires d'élection recevront les suffrages de tous ceux qui pourront voter en raison d'une résidence suffisante dans la paroisse, ainsi que l'exige la loi. Tous les électeurs qui seront en faveur de la création de la nouvelle paroisse inscriront ces mots sur leurs bulletins: "Pour la création de la paroisse d'Acadie"; tous ceux qui y sont opposés, inscriront sur leurs bulletins ces mots: "Contre la création de la paroisse d'Acadie". Le résultat de l'élection sera établi et promulgué conformément aux lois gouvernant les élections ordinaires. Si la majorité des voix recueillies est en faveur de la création de la nouvelle paroisse, le Gouverneur publiera une Proclamation pour annoncer la création de ladite paroisse, et la paroisse existera à partir de ladite Proclamation.

Sec. 13—Toute loi ou partie de loi contraire à la présente est et demeure abrogée.

H. W. OGDEN,
Speaker de la Chambre des Représentants.

CLAY KNOBLOCH,
Lieutenant-Gouverneur et Président du Sénat.

Approuvé, ce 30 juin 1886.

S. D. McENERY,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

Pour copie conforme.

OSCAR ARROYO,
Secrétaire d'Etat.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Température du 5 juillet 1886.

Thermomètre de R. Schmitz, Opticien.

	Fahrenheit	Centigrade
6 heures du matin	76	24½
Midi	92	33⅓
3 P. M.	93	33¾
6 P. M.	87	30½

Nlle Orléans, 5 juillet 1886, 2 p. m. Température (Fahrenheit) dans les villes suivantes:

Atlanta	81	Nashville, Tenn	90
Augusta, Géo	86	Pittsburg, Pa	96
Savannah, Géo	[illegible]	Cairo, Ill	90
Mobile, Ala	90	Davenport, Iowa	92
Montgomery, Ala	88	Dubuque, Iowa	92
Vicksburg, Miss	89	Keokuk, Iowa	90
Galveston, Tex	86	La Crosse, Wis	94
Indianola, Tex	88	St. Louis, Mo	90
Shreveport, La	95	St Paul, Minn	92
Corsicana, Tex	—	Leavenworth, Kan	94
Chattanooga, Tenn	82	Omaha, Neb	90
Cincinnati, O	88	Yankton, D. T.	96
Louisville, Ky	88	Key West, Fla	90
Memphis, Tenn	90	Nlle Orléans, La	88

MARIAGES, NAISSANCES ET DECES

Inscrits au Bureau de Santé dans les dernières 24 heures.

Mariages.

Daniel Edward Kimble à Mme Annie Harrell.
John A. Hughes à Mlle Maggie Bannahan.

Naissances.

Mme William Joubert, un garçon.
Mme Victor Heraud, une fille.
Mme John Conway, une fille.
Mme John P. Schen, une fille.
Mme Charles Bender, une fille.

Décès.

Amelia L. Conr, 9 mois, 202 Bourbon.
Gaetano Bosetta, 33 ans, 263 Lafayette.
Amant Joubert, 10 mois, 254 Ste-Anne.
Stephen Bernard, 11 mois, Roman et Mandeville.
Ephraim Sanders, 75 ans, canal St-Antoine.
Mme Vve Victorine Laine, 66 ans, 60 Mandeville.
Agnes Johnson, 7 mois, 174 Tchoupitoulas.
Louis Hammer, 6 mois, 299 Marigny.
Louisa Swear, 6 mois, 21 1/2 Barthelemew, Alger.
Mme Thos H. P. Comber, 43 ans, 74 Marais.
Mme Vve Gustave Rosière, 34 ans, Galvez et Barracks.
Joseph Barthe, 24 ans, Asile Français.
Rosalie Young, 2 ans, 170 Tchoupitoulas.

Décès de la semaine.—Il est mort, pendant la semaine, dans les limites de la Nlle-Orléans, 118 personnes, dont 16 de la phthisie pulmonaire, 7 de fièvres diverses, 0 de la diphtérie, 3 de la maladie du cœur, 5 de la maladie de Bright.

AGES—Au-dessous d'un an, 29; de 1 à 2 ans, 4; de 2 à 5 ans, 2; de 5 à 10 ans, 5; de 10 à 15 ans, 8; de 15 à 20 ans 5; de 20 à 25 ans, 5; de 25 à 30 ans, 8; de 30 à 40 ans, 12; de 40 à 50 ans, 14; de 50 à 60 ans, 15, de 60 à 70 ans, 9; de 70 à 80 ans, 5; de 80 à 90 ans, 2; de 90 à 100 ans, 0.

NATIONALITÉS—Anglais, 0; Français, 3; Allemands, 8; Irlandais, 8; Italiens, 4; Louisianais, 81; Américains (autres que Louisianais), 11.

Il est mort 67 personnes du sexe masculin, et 51 du sexe féminin.

Il y a eu 19 décès à l'hôpital de charité.

Les coroners ont délivré 21 certificats de décès.

Proportion des décès (sur la base de 1,000 par an), dans la semaine, 23.11; blancs, 34.66; couleur, 26.29.

Ventes inscrites aux bureaux de l'annotateur des aliénations:

Succession de Chas Heusley à George Grunewald, un lot de terre dans le 2me district, dans l'ilet borné par la Promenade Carondelet, les rues Prieur, Roman et St. Louis ... $500

Mlle Hélène Maturin à Prosper Darrieux, un lot de terre situé rue St. Philippe entre les rues Villeré et Robertson ... $1375

Mme Mollie L. Henry, femme de William McQuord, un lot de terre dans le 4me district, dans l'ilet borné par les rues Prytanée, St. Charles, Couery et Sixième ... $2,500

Sophie Charpentier, femme de Joseph Louge, à Mme Mary Lyons, veuve de James Gallagher, un lot de terre dans le 2me district, dans l'ilet borné par les rues St. Pierre, Derbigny, Orléans et Claiborne ... $1,000

Benjamin Graham à William Charles Racine, un lot de terre dans le 1er district, dans l'ilet borné par le Nouveau Chemin Coquillé, les rues Locust, Magnolia et Euphrosine ... $650

N. O. German Homestead and Building Association à Frank Krulper: 1, quinze lots de terre dans le 3me district, dans l'ilet borné par les rues Bourgogne, Reynès, Remparts et la ligne de division de la propriété de Don Miguel Genero de Lizardi; 2, douze lots de terre dans le 3me district, dans l'ilet borné par les rues Bourgogne, Remparts, Reynès et Forstall ... $1400

Victor Fortier, Mmes A. Podewald et L. D'Hauterive à J. X. Strobel, l'ilet de terre dans le 7me district, dans l'ilet borné par les rues Septième, Madison, Cohn et Dublin ... $600

H. Lochte à Joseph Heim, une portion de terre dans le 7me district, dans l'ilet borné par les rues Cambronne, Sixième, Madison et Jeannette ... $800

Frank A. Lee et Henry Ellermann à John H. H. Taylor, une portion de terre dans le 6me district, dans l'ilet borné par les rues Amelia, Colisée, Peniston et Perrier ... $1800

Cour Civile de District.—Bloom et fils contre J. H. Black—Procès pour $500.

Meyer Gutheim contre John B. Henry—Procès pour $1,000.

Les successions de Edward St. George Lehde, Caroline Juter, femme de Albert Henrietta, Aloyze Merzweiller et Mme M. Keene sont ouvertes.

Le testament de feu Louis Gardan a été ouvert. Il a été écrit par Ernest Commagère, notaire, le 20 juin 1886.

Il nomme Jacques Vidou exécuteur testamentaire et exige que ses dettes soient payées immédiatement.

Il lègue $5000 à sa veuve et la balance de ses biens aux familles J. R. Gassin et Antoine Gassin.

Le testament est accompagné d'un codicille en date du 21 juin et par lequel le testateur lègue à sa femme son habitation sise à l'encoignure des rues Jefferson et Decatur.

Cour Criminelle de District.—Section B—Juge Baker.

Les noms suivants ont été tirés pour former le jury du mois de juillet:

B. E. Forrneimer	Robt. H. Smith
S. D. Stockman	Lee Seeger
James Lotrey	Adolph Zennecke
Henry Otis	Wm. H. Renaud
Wm Spitz	Louis J. Pirolle
Joseph Auld	Louis Henderson
T. H. Sampson	Fernand Alciator
Peter Michler	Robt. H. Walker
Armand Marchand	Oliver Pothier
Jas. M. N. Allen	W. J. Morgan
Geo. C. Sebastian, Jr.	Saml H. Seligman
Henry Lebeuf	Jos. Montreuil
John Mosley	M. J. Kifert
Wm. F. Winslow	Louis L. Michel
John Thompson	John A. Dean
Christian A. Miller	John A. Schuler
Henry Lauder	Louis A. Rabouin
Morris Goldstin	J. A. Potney
Bernard Menge	Edmond E. Livaudais
Louis Leonard	Michael Schmidt
Wm M. Yenni	James Salvant
Robert Rougelet	Edmund M. Murphy
Victor Martiro	John B. Davis
August L. Ahrens	Gabriel Segui
Conrad Lerch	Wm Leidinger
John Williamson	Jos A. Landry
J. B. Montreuil, Jr.	Edward Morgan
Edward D. Delassus	Jacob Gleber
Isaac Southeiner	Chas G. Schulze, Jr.
H. S. Green	Franklin P. Marcy
Robt. H. Smith	Paul Augrin
Henry Findof	V. Foulon

Cour du recorder Davey.—Marie Frisbie, ivresse et indécence, $10 ou 20 jours.

Johanna Kennedy, ivresse, $10 ou 20 jours.

Amanda Stock et Célestine Bright, bataille et bris de paix, $10 ou 30 jours chacune.

Martin Murphy, ivresse et résistance aux agents de police, 30 jours de prison.

Cora Williams et Martha Scale 30 jours de prison chacune.

Mac Lewis, vagabondage, 10 jours de prison.

Marie Gampey, ivrogne récidiviste, 30 jours de prison.

Sam Davis, pour voies de fait et menaces envers sa femme, $25 ou 30 jours et $250 de caution pour voies de fait.

Lizzie Francisco, Bettie Scott et Cora Martin, insultes et abus, relaxés sur parole.

Louis Johnson, résistance aux agents, $20 ou 30 jours.

Aaron Simmonds, voies de fait sur Lucinda Simmonds $250 de caution.

John Eagan, alias Boockey, blessures faites dans l'intention de tuer, $500 de caution.

Cour du recorder Burthe—George Seechrost, voies de fait sur Mamie Carter; $250 de caution.

François Raltner, voies de fait sur Louise Ellis, au No. 85 rue Dauphine; $250 de caution.

George Friedland, ivresse; $2 50 ou 10 jours.

Henry Williams, ivresse et bris de paix à l'encoignure des rues Canal et Decatur; $2 50 ou 10 jours.

John Chinaman et J. A. Gonzalés, pour avoir fumé de l'opiome $10 d'amende chacun.

Lorenza Vila, résistance aux agents, $5 d'amende.

Antonio Barronio, bataille et bris de paix $10 d'amende. Raphael Carpenterio et Dominique Asta arrêtés pour le même motif, $5 d'amende chacun.

Vols.—Une négresse du nom de Virginie Green a été arrêtée sur la plainte de Mme M. Monles, à l'encoignure des rues De Armas et Monroe, à Alger.

Elle avait volé à la plaignante un billet à ordre de $100, à l'encoignure des rues Verret et De Armas.

Elle a été arrêtée par les officiers Vogt et Brewer qui ont retrouvé sur elle le dit billet.

Un voleur a soustrait à M. W. R. Harrison, au No. 337 avenue des Champs Elysées, un pantalon, une paire de chaussures et une petite somme d'argent.

Des voleurs se sont introduits dimanche, à 12:30, chez Mme Wertzweiler, qui tient une grocerie à l'encoignure des rues Dauphine et Marigny; ils ont forcé le tiroir du comptoir et ont emporté une somme de $1.65.

Ces malfaiteurs sont bien connus; ce sont les nommés Thomas Petersen, P. Kealey et John Moore.

Louis Baily, âgé de 13 ans et Rebecca Jordan, âgée de 14 ans, ont été arrêtés par l'officier Dannoy, à l'encoignure des rues Bordeaux et Lyon, pour vol avec effraction.

Querelle.—Dominique Asta et Antonio Barroni se sont pris de querelle au sujet d'une partie de cartes, dans une maison de la rue Bourgogne, entre Conti et Bienville.

Ils en sont venus aux coups, et Barroni a précipité son adversaire du haut des escaliers, qu'il a descendus à son tour, mais avec plus de précaution, puis il a pris sa course à travers la rue du Canal et a été arrêté rue Carondelet par des agents, qui l'ont conduit au poste de police, ainsi que son compagnon Asta. Tous deux auront à répondre à une accusation de bataille et bris de paix.

Blessé par une ardoise.—Un homme de couleur nommé George Randall, a été frappé à la tempe gauche avec une ardoise par un petit garçon du nom de Joseph Dawson; sa blessure qui est d'une certaine gravité a été soignée au poste de police par le sergent Davis et Dawson a été arrêté.

Rixe.—Dimanche, à 2 heures de l'après-midi, deux hommes de couleur, Walter Stewart et Levy Darcey, se sont battus à l'encoignure des rues Deuxième et Carondelet. Stewart a tiré un couteau dont il a porté un coup à Darcey au-dessus de l'œil gauche.

Cette blessure, peu dangereuse, a été soignée par les médecins arrivés avec la voiture d'ambulance, et le blessé a été transporté à l'hôpital. Quand à Stewart il a pris la fuite. Son signalement a été envoyé à toutes les stations.

Acquittés.—Mme Collins et sa fille, accusées de tenir une maison malfamée rue Claiborne No 7, ont été acquittées par le Recorder Clarke qui, après examen de l'affaire, a constaté que l'accusation était mal fondée. Mme Collins a été acquittée, du consentement de toutes les personnes intéressées dans l'affaire.

Noyée—Dimanche, à 4 heures de l'après-midi, une petite fille de couleur âgée de 5 ans, habitant au Nouveau Bassin, près du Pont Blanc, jouait au bord du Canal Poydras, à l'intersection de la rue Cortes, lorsqu'elle est tombée accidentellement dans le canal et s'est noyée. Son corps a été repêché par un homme de couleur du nom de C. Washington.

Attaque de Choléra-Morbus.—Hier matin le caporal Keenan et les officiers Seetturst ayant été informés que le nègre George Nicholas se mourait chez lui, rue Bourbon entre Prieur et Johnson, et semblait être empoisonné, se sont rendus à l'endroit indiqué. Le malade leur a dit avoir été le seul à prendre du café après un dîner qu'il a fait avec sa femme, Nancy, Henriette, Adeline et William Snowden, qui ont été arrêtés, car il prétendait avoir été empoisonné. Mais le docteur Formento, appelé aussitôt, a déclaré que l'on se trouvait en présence d'une attaque de choléra morbus. La nouvelle a été transmise au juge Burthe, qui a remis en liberté les personnes arrêtées. La vie de Nicholas n'est pas en danger.

Une bonne leçon.—Dimanche, entre 7 et 8 heures du soir, M. J. Hilbert rentrait chez lui avec sa dame et ses enfants, dans un car de la rue Tchoupitoulas, lorsqu'un individu de mise assez correcte insulta Mme Hilbert en lui caressant la figure, lui disant qu'il la trouvait belle, etc.

M. Hilbert a administré à ce malotru la correction qu'il méritait.

Cet individu a pris la fuite en laissant derrière lui sa veste, son mouchoir et son chapeau, qu'il peut réclamer chez M. Hilbert, rue Tchoupitoulas No 244.

Cet exemple devrait être suivi chaque fois que l'on se trouve en présence de ces insulteurs de femmes qui ne deviennent que trop nombreux, sachant leurs méfaits impunis.

Avis.—M. Charles Dwyer, de Brenham, Texas, a averti le chef de police de la Nouvelle-Orléans que sa sœur était partie de chez elle avec un mouchoir marqué "E. Dwyer" et dans lequel étaient enveloppés trois billets de $20. Il pense qu'elle s'est dirigée vers la Nouvelle-Orléans, et prie le chef de police de lui faire parvenir les informations qu'il pourra recueillir à son égard.

Electricité.—Dimanche, à 10 heures 10 du soir un des fils conducteurs d'une lampe électrique étant venus en contact avec les fils qui soutiennent la lampe, la planche qui la recouvre a pris feu.

M. James White, qui passait en ce moment, a éteint ce commencement d'incendie.

Young Men's Benevolent Association—La fête que la Young Men's Benevolent Association avait projeté de donner dimanche aux Fair Grounds a été troublée par la pluie qui, depuis quelque temps, ne laisse que rarement aux organisateurs des fêtes le plaisir de les mener à bonne fin.

Cette fête qui était destinée a célébrer le 4me anniversaire de l'association a été remise à dimanche prochain le programme ne pouvant être mis à exécution étant donné l'humidité du terrain.

Un grand feu d'artifice, des courses au trot et au galop, des sports divers, le jeu de balle, danses et bien d'autres choses attrayantes figuraient à ce programme qui avait attiré beaucoup de monde au Fair Grounds, après la pluie. Malgré cela le comité a maintenu la résolution préférant retarder la fête et lui donner tout l'éclat qu'elle doit avoir pour être digne des précédent.

Un plaisir remis, devenant un plaisir promis, tout le monde n'a qu'à remercier ces messieurs de la mesure qu'ils ont prise et qui promet aux personnes qui auront l'heureuse idée de se rendre dimanche au Fair Grounds une journée des plus agréables et des mieux remplies.

Autres vols—Hier, entre 2 et 3 heures de l'après-midi, des malfaiteurs inconnus se sont introduits chez M. St. Clair, encoignure des rues Burthe et Madison, en forçant une porte donnant accès sur une galerie. Ils ont volé une somme de $6 et ont pris la fuite.

L'habitation de M. Turner, encoignure Troisième et Cambronne, a été visitée, hier à 4 heures 30 du soir, par un homme de couleur qui, ayant été découvert à temps par M. Turner, a pris la fuite sans avoir pu s'emparer de rien.

Autre rixe.—Hier, à 1 heure 30 de l'après-midi, une querelle, suivie de voies de fait, a eu lieu sur le bateau "Golden Rule," au pied de la rue Poydras, entre deux hommes de couleur, Johnson et John Robinson; le premier employé sur le bateau, le second travaillant sur le quai.

Robinson a reçu de légères blessures faites avec un couteau de poche par Johnson, qui a été arrêté et incarcéré à la station centrale sous l'accusation de blessures.

Compagnie Phœnix No. 8.—La compagnie de pompiers Phœnix No. 8 a donné, dimanche, à Milneburg, en l'honneur de ses nombreux amis, un pique-nique qui fait honneur à ceux qui l'ont organisé.

La petite fête a eu un succès complet, auquel on pouvait, du reste, s'attendre, étant donné le Comité sous les auspices duquel elle a été ordonnée.

M. Joe Jacob était chairman du comité qui se composait de MM. J. Roberts, ex-officio; George Geortz, E. W. Burdge, J. J. Cronan, J. T. Seaward, secrétaire.

Paragraphes.—Dimanche, à 9 heures du matin, le nommé James Ferry, âgé de 35 ans, s'est noyé en se baignant dans le fleuve, au pied de l'avenue Henry Clay. Saisi d'une crampe, le malheureux n'avait pu regagner la rive.

—Dimanche, à 6 heures 15, un enfant de couleur, âgé de 2 ans, appartenant à Mme McDeman, jouait devant la porte du No. 131 rue Constantinople, pendant la violente averse qui s'est abattue sur notre ville à ce moment.

Il est tombé dans le ruisseau transformé en véritable rivière, et a été entraîné par le courant sous un pont, où il s'est noyé avant qu'on ait pu lui porter secours.

Dimanche matin, Mme Renaud, qui habite au No. 256 rue Royale, était en prières à la Cathédrale St. Louis, à son retour du marché, lorsqu'au sortir de l'église elle constata que son panier lui avait été soustrait avec les provisions qu'il contenait.

—Un inconnu s'est introduit chez M. le docteur A. Catricha, rue Dumaine, entre Chartres et Royale et a tenté de voler une montre. Découvert par M. Catricha, il a pris la fuite sans pouvoir rien emporter.

DEPECHES TÉLÉGRAPHIQUES TRANSMISES A L'ABEILLE.

FRANCE.

M. de Freycinet et le Canal de Panama

Paris, 5 juillet—Le premier ministre, M. de Freycinet, a déclaré au comité du Canal de Panama, qu'il était prêt à défendre le bill de loterie à la tribune du Parlement, si cela est nécessaire.

Il ajoute qu'il est convaincu que le Canal serait d'un avantage international; qu'il est préférable qu'une compagnie française accomplisse le travail, et qu'il incombe à celle-ci d'appuyer l'entreprise commencée par la république.

En conclusion, il a dit que le gouvernement ne sera lié ni moralement ni financièrement, par le fait d'avoir autorisé l'émission du dit bill de loterie.

Toast à la monarchie.

Paris, 4 juillet—A un banquet de royalistes, ce soir en cette ville, on a porté le toast: "Au retour de la monarchie!" au milieu d'un grand enthousiasme.

Le journal Le Paris.

Paris, 5 juillet—Le journal Le Paris confirme la nouvelle de la perte de huit torpilleurs français dans une tempête sur l'Atlantique. Quarante personnes ont péri.

La dépêche de samedi démentant la nouvelle qui avait annoncé la perte des torpilleurs français, était basée sur un rapport du ministre de la marine, faisant allusion à d'autres torpilleurs.

Paris, 5 juillet—Le trois pour cent est coté à 83 francs 20 centimes.

Elections.

Londres, 5 juillet—Le nombre total de votes donnés et comptés jusqu'ici est: Gladstonien, 348,227; opposition, 375,752.

Londres, 4 juillet—Les Gladstoniens se réjouissent du caractère décisif de leurs victoires à Dundee. Ils sont pleins de confiance et croient qu'ils conserveront leur prestige en Ecosse. Les agents gladstoniens rapportent que le vote des cultivateurs est assuré au parti ministériel. Ils disent que les assemblées de travailleurs montrent en M. Gladstone une confiance qui n'est pas ralentie et croient tous que si le "Home Rule" est accordé à l'Irlande, ce fait débarrassera le marché anglais du travail irlandais.

M. Jesse Collings fera une tournée électorale dans les comtés Midland, et essaira de persuader le contraire aux ouvriers.

La perspective des Gladstoniens est sombre dans la métropole, car les Libéraux Unionistes donnent un chaleureux appui aux Conservateurs.

Londres, 5 juillet—M. Reed, le candidat gladstonien qui a été battu à Aston Manor, se plaint de ce que M. Chamberlain avait promis n'intervenir dans aucune division de Birmingham, sauf la sienne propre, et que quelques jours avant l'élection, des bandits salariés ont envahi le district de M. Reed, propageant les manifestes de M. Chamberlain et les discours de MM. Bright et Kynoch; insultant grossièrement tous les gladstoniens et demandant avec instance aux Libéraux d'appuyer les Tories.

M. Reed dit que ses amis ont été maltraités, quelques-uns même blessés. Il ajoute qu'il croit que la crainte d'actes de violence a causé une grande abstention parmi les votants.

Les candidats parlementaires suivants ont été élus sans opposition:

W. J. Lane, Parnellite, Division Est Cork; J. F. Duncan, Parnellite, Division Est Limerick; D. Cully, Parnellite, Division Nord Mayo; John O'Connor, Parnellite, Division Sud Tipperary; John Hooper, Parnellite, Division Sud-Est Cork; T. Ireton, Parnellite, Division Sud Sligo; J. E. Redmond, Parnellite Division Nord, Wexford, 3 E. Harrington, parnellite; Division Ouest, Nuny, M. Morris, parnellite; East Baltinsalo, E. Division, Galway, J. Cox, Parnellite; Divison Est Clare, Dr. C. Jannes parnellite Division Centrale, Cork, A. Northampton, M. Labouchère et M. Bradlaugh, Gladstoniens, ont été élus, ils ont battu M. Surner, unioniste et M. Lees, conservateur. Le vote est comme suit; Labouchère 4570; Bradlaugh 4353; Surner 3850 Lees 3456.

Londres, 5 juillet—A 10 heures ce soir le résulta était: 159 conservateurs; 30 unionistes; 50 Gladstoniens et 29 parnellites élus. Les conservateurs ont gagné 17 sièges, les Unionistes 1 et les Gladstoniens 9.

M. Gladstone.

Londres, 5 juillet—M. Gladstone a écrit une lettre dans laquelle il dit que la législation anglaise ne peut pas exercer son action au cours tant que la question irlandaise ne sera pas réglée.

Collision.

Londres, 5 juillet—Une collision a eu lieu aujourd'hui à la jonction Fullwood entre deux trains express, l'un venant d'Edinburg et l'autre de Glasgow. Trente-cinq personnes ont été blessées.

Le journal Standard.

Londres, 5 juillet—Le journal Standard, tout en étant satisfait du progrès fait par les conservateurs aux élections, se plaint du tiède appui que leur ont donné les libéraux unionistes.

Choléra.

Vienne, 5 juillet—Le choléra a paru à Vienne; la population de Croatie est frappée de panique.

Morte brûlée.

Londres, 5 juillet—La veuve de Schulz Delitch, économiste politique, a été brûlée vive à sa résidence de Berlin.

Le Cardinal Jacobini.

Rome, 5 juillet—Le Cardinal Jacobini a envoyé une Note à M. de Freycinet, premier ministre de France, protestant contre le traité entre la France et la Corée, lequel, dit il, sacrifie les droits des missionnaires catholiques et des résidents en Corée. Il dit que le Saint-Siège assumera lui-même une protection sur la Corée.

Le Comte de Roseberry.

Londres, 4 juillet—Le Comte de Roseberry, secrétaire des affaires étrangères, présidait hier soir à un banquet donné par la Ligue de la Fédération Impériale.

Dans un discours il a promis que le Livre Bleu prouverait que l'Angleterre n'a pas parlé sans raison sur la question Hébrides.

Les toasts loyaux et patriotiques qui ont été portés ont été accueillis avec enthousiasme. Parmi les invités figuraient le Duc de Cambridge, Sir Chas Tupper, Haut Commissaire Canadien, le général Wolseley, le Cardinal Manning, le Comte de Dufferin et Sir Alexander Galt.

Lord Salisbury.

Londres, 5 juillet—Lord Salisbury a été conseillé par ses médecins de faire une cure aux eaux de Roy, en Auvergne. Il sera absent trois semaines.

M. Healy.

Londres, 5 juillet—M. Healy, dans un discours à Newry, a dit: "L'Union a toujours été une malédiction. Maintenant, aidés par Gladstone, nous allons la démolir et nous en débarrasser pour toujours."

Lord Cardarvon.

Londres, 5 juillet—Lord Carnarvon écrit aux journaux pour protester contre la lettre du 29 juin, dans laquelle le premier ministre interprète son discours à la Chambre des Lords comme une acceptation de la politique irlandaise du gouvernement.

Célébration du 4 Juillet.

Londres, 5 juil—La réception annuelle à l'occasion de la Déclaration de l'Indépendance a eu lieu aujourd'hui à la Légation des Etats-Unis. Le ministre Phelps et son secrétaire sont absents. Le premier est aux eaux à cause de sa santé.

Mme Phelps a reçu les visiteurs, parmi lesquels figuraient MM. Lowell et Cyrus W. Field, lady Churchill, M. et Mme Leonard Jerome, M. et Mme Morton Ferin, Mme et Mlle Beach Grant, le Prof. Fisher, Mme et Mlle Chamberlain, Bret Harte, Mme Frank Leslie. Leopold Moore, la vicomtesse Mauville, Mme Renald.

Le journal Globe.

Toronto, 5 juillet—Un câblegramme de Londres au journal Globe annonce: Au banquet de la fédération impériale, que présidait Lord Roseberry, celui-ci, faisant allusion à l'appui des intérêts coloniaux, a dit que quand les livres bleus auront été lus, relativement à la question des pêcheries, on verra que le gouvernement a maintenu les intérêts coloniaux avec force et dignité.

La saisie de goëlettes de pêche américaines.

Halifax, 4 juillet—Les goëlettes américaines "George Cushing" et "C. B. Harrington" ont été formellement saisies, cet après-midi, à Shelburne, par le capitaine du croiseur du gouvernement du Canada "La Terreur," et livrées au collecteur des douanes de ce port pour violation des lois de douane. Le "C. B. Harrington" a été livré aux constables, qui en ont pris charge.

Aucun des navires saisis jusqu'ici n'est accusé d'avoir violé les lois de pêcheries, ils ont été saisis simplement pour violation des droits de douane, en jetant l'ancre et en permettant à leurs équipages d'aller à terre avant de rapporter leur arrivée à la Douane.

Le collecteur a télégraphié à Ottawa pour des instructions et a reçu pour réponse l'ordre de détenir les navires et d'envoyer d'autres détails, ce qui a été fait. On attend maintenant la décision du Département, quant au montant de l'amende à imposer dans les divers cas de saisie.

La Saisie des Goëlettes de Pêche Américaines.

Halifax, N. E., 5 juillet—Un télégramme de Shelburne annonce que le Collecteur de douane, d'après des instructions reçues d'Ottawa, a imposé une amende à chacune des goëlettes américaines, lesquelles sont le C. B. Harrington, le City Point et George W. Cushing.

L'amende n'a pas encore été payée et les dites goëlettes sont toujours détenues par les autorités de la douane.

"Dynamite de bon secours"—L'école de l'assassinat.

St. Louis, 4 juillet—Un public peu nombreux, mais très enthousiaste, était réuni, cette après-midi, au Lindell Park, pour célébrer le Jour de l'Indépendance et entendre des discours d'un M. W. G. Gorsuck, socialiste de Baltimore, Maryland, et de M. O'Donovan Rossa, de New York.

C'est le socialiste qui a ouvert la séance.

(Le télégraphe ne nous donne point l'expectoration de M. Gorsuch; nous apprenons seulement de lui que le socialisme, tel qu'il existe ici, est une institution tout à fait américaine. Un aimable composé de ce que le socialisme et l'anarchisme ont de mieux en France, en Allemagne, en Russie. Comment l'orateur l'entend-il, la dépêche ne nous le dit point. La formule nous manque pour savoir comment la chose se dose. Néanmoins, nous n'y avons qu'une confiance très mitigée car le prêcheur se déclare très admirateur de la façon dont s'est manifestée cette forme de gouvernement à Chicago et à Milwaukee. Il a même une théorie originale à cet égard. A son sens, le croiriez-vous, c'est la police qui a violé la loi dans ces deux localités; c'est sur elle que doit retomber la responsabilité des meurtres commis. Aimable farceur!—M. O'Donovan Rossa, lui, est beaucoup plus carré. Il est encore beaucoup plus avancé que M. Félix Pyat; il veut mieux que la petite balle de bon secours que vous connaissez. Ecoutez-le:)

M. O'Donovan Rossa pense que l'octroi du "self-government" à la Pologne ou de l'Angleterre est préférable sans doute à la condition actuelle, mais ce n'est là qu'un premier pas vers le but: l'indépendance entière.

Si la présente élection parlementaire a pour résultat la victoire de Gladstone, et si le Home Rule est accordé à l'Irlande, c'est qu'on aura été conseillé plutôt par la peur que par un sentiment de justice et d'humanité.

L'orateur ne se fera pas l'avocat d'une déclaration de guerre ouverte. Il est un mode de combat plus certain, beaucoup moins dispendieux, en hommes et en argent, la guerre par la dynamite aux mains patriotes irlandais.

Il pourrait nommer autant d'hommes que l'on voudrais, plus que désireux de prouver au monde leur patriotisme; qui n'attendent qu'un mot pour passer en Angleterre et travailler à l'œuvre de l'Indépendance de l'Irlande.

(Nous ne sommes point capitaliste; mais nous gagerions bien un nickel que M. O'Donovan Rossa n'est pas prêt a ce départ, et que ses préparatifs de voyage seraient même très longs. Pour sûr, il arriverait après le départ du coche, ou du steamer plutôt.)

Le peuple anglais, ajoute-t-il, a déjà goûté, sous une forme atténuée (pas trop, M. Rossa!) de ce genre de guerre, et avant longtemps, le Home Rule sera octroyé, ou 300 hommes (juste le compte des Thermopyles, ô Léonidas Rossa!) recevront l'ordre de l'obtenir de force.

Il serait en effet très aisé, ajoute ce révolutionnaire à distance, (mon Dieu, oui, facile comme bonjour) de placer quelques livres de dynamite à la Chambre des Lords, par exemple, et dans les hôtels et les demeures où résident les ennemis de l'indépendance de l'Irlande et les amis de la coercition. (Applaudissements aussi frénétiques qu'idiots). (Assurément oui, excellent M. Léonidas; la chose est très facile; mais pourquoi diable! n'allez-vous point disposer, vous-même, ces terribles engins? Craignez-vous à ce point les éclaboussures, que vous persistiez à vous tenir à mille lieues du drame comploté par vous et les vôtres? Etrange manière de fêter notre Quatre Juillet? Enfin chacun à la sienne. C'est égal, un nègre d'habitation résumerait naïvement ainsi la situation: N'homm' là conain la cuite

Célébration du 4 Juillet.—Le chemin de fer Mexicain National.

Mexico, 4 juillet—La colonie américaine a célébré le 4 juillet en cette Ville par un bal samedi soir. Il y avait là un grand nombre de résidents et touristes américains.

Beaucoup de Mexicains distingués assistaient aussi à la fête.

Le drapeau national du Mexique flottait sur les édifices du gouvernement, en l'honneur de cette date.

Le subside à la compagnie du chemin de fer "Mexican National" a commencé le 1er juillet, il représente un peu au-dessus de 1½ pour cent pour les revenus de douane. Cette proportion sera augmentée le 1er janvier et portée à 3½ pour cent et le 1er juillet prochain à 1½ pour cent.

WASHINGTON.

Le Secrétaire Manning.

Washington, 4 juillet—Le secrétaire Manning, accompagné de sa femme, de sa fille, de son secrétaire privé M. Brennan et de M. Miller, commissaire du Revenu Intérieur, est arrivé de Hot Springs, Virginie, hier soir en cette ville.

M. Manning n'a pas été fatigué par le trajet.

M. Jordan, trésorier des Etats-Unis, a accosté le train où se trouvait M. Manning, à Culpepper, afin de lui transmettre des nouvelles de son département.

Le Président, le maître de Poste général, Mme Vilas, le sous secrétaire de la trésorerie Fairchild et sa femme, le secrétaire privé du Président le Col. Lamont, et un grand nombre d'officiers du département de la Trésorerie attendaient l'arrivée du train à la gare.

M. Manning a reçu les félicitations de tous sur l'amélioration de sa santé.

Le Président est resté seul une heure avec le secrétaire Manning; ils ont causé longuement. Le train est ensuite reparti pour New York, où M. Manning et sa famille resteront deux ou trois jours avant de se rendre à leur résidence d'Albany.

M. Manning paraît être rétabli de sa récente maladie.

CONGRÈS

Washington, 4 juillet—Au Sénat la semaine sera probablement consacrée à discuter le bill des ports et rivières, le bill d'allocations navales et le bill relatif à l'oléomargarine.

Chambre.

Washington, D. C. 5 juillet—M. Springer de l'Illinois, présente une résolution requérant le Président de transmettre à la Chambre les copies de toute la correspondance entre le gouvernement et les républiques du Nicaragua et de Costa Rica depuis 1876, relativement à la construction d'un canal interocéanique, par voie du Nicaragua—Référée.

M. Belmont, de New York, présente une résolution requérant le Président d'envoyer les copies de la correspondance qui a trait à l'emprisonnement et à la mise en liberté de Jules Santos, citoyen des Etats-Unis, dans l'Equateur. Référée.

Les bills suivants ont été présentés: Par M. Warren, de l'Ohio, décrétant que toutes les dépenses du département des postes seront examinées par un contrôleur et un auditeur.

Par M. Taylor, du Tennessee, un bill pour le transfert des archives médicales de la guerre, maintenant au département de la guerre.

La Chambre se forme ensuite en comité général sur le bill du déficit général. M. Hammond, de la Géorgie, occupe le fauteuil.

M. Springer, répondant à une déclaration faite vendredi dernier par MM. Hiscock, Cannon et McComas qu'il y a une grande augmentation dans les dépenses pour 1886, relativement à celles de 1885, pour frais de jurés et de témoins, demande la lecture d'une lettre de l'avocat général Garland au sénateur Allison.

Cette lettre explique que la dite augmentation est causée par le fait qu'un déficit existant en 1885, une grande partie des affaires appartenant à cette année fiscale ont été reportées à 1886, augmentant ainsi les dépenses pour 1886. La lettre dit aussi qu'il y a une grande augmentation des dépenses résultant de la poursuite instituée contre les Mormons polygames, conformément à l'acte de M. Edmunds et à cause de poursuites instituées d'après les lois générales agraires.

Ces dépenses étaient imprévues et nécessaires.

L'augmentation en réalité a été faible pour ces affaires précitées, tandis que la diminution des dépenses a été grande pendant l'année fiscale antérieure.

Cette diminution dans tous les départements du gouvernement s'élève, d'après les rapports des fonctionnaires de la Trésorerie, a $22,500,000. L'administration actuelle a fait de grandes améliorations et on peut s'attendre à de meilleurs résultats pour l'année prochaine.

Le comité se lève et la Chambre s'ajourne.

La société Tammany.

New York, 5 juillet—La société Tammany a célébré en corps aujourd'hui le Jour de l'Indépendance.

La foule a commencé à arriver avant 10 heures. A 2 heures la salle était tellement pleine qu'on pouvait à peine respirer.

Parmi les personnages marquants qui étaient présents on remarquait le secrétaire Vance, Sam'l J. Randall, J. Randolph Tucker, le général E. S. Vila et le représentant Downing.

Le grand Sachem Henry P. Ingro présidait et la déclaration de l'Indépendance a été lue. Puis des discours ont été prononcés. On a parlé en termes chaleureux du retour au pouvoir du parti démocrate et de la restauration plus ou moins complète des anciens principes démocratiques.

Des lettres de l'Hon. J. J. Tilden, du général Butler, des gouverneurs de New York, de l'Indiana, de la Virginie, de la Pennsylvanie, de la Floride, du Missouri, du New Jersey, de la Californie, du secrétaire de la guerre Endicott, d'un grand nombre de sénateurs et de représentants des Etats-Unis et d'autres personnages marquants ont été lues. Elles expriment leurs regrets de ne pouvoir être présents.

Mort du chef indien Poundmaker.

St-Paul, 5 juillet—Une dépêche spéciale de Winnipeg au Pioneer dit qu'une dépêche reçue du quartier général des Indiens Blackfeet à Gleishen, annonce que le chef indien Poundmaker est mort subitement, hier, au camp Crowfoot.

Le vieux chef languissait depuis qu'il avait été relâché du pénitencier, où il a été enfermé pendant près d'un an, pour complicité dans la rébellion Riel.

SIGNAUX D'INCENDIES.

SIXIÈME DISTRICT.

(Ville de Jefferson.)

Boîtes.

3 Station des chars, Tchoupitoulas, avenue l'Avenue de la Louisiane et rue Tolédano.
4 Coin des rues Tolédano et Magazine
5 Coin des rues Prytanée et Tolédano
6 Coin des rues Apollo et Amélia.
7 Coin des rues Apollo et Marengo
8 Coin des rues Camp et Foucher.
9 Coin des rues Peniston et Colisée.
12 Coin des rues Magazine et Austerlitz
13 Coin des rues Amélia et Jersey.
14 Coin des rues Constantinople Tchoupitoulas.
15 Coin des rues Marengo et Prytanée
16 Marché Jefferson.
17 Coin de l'Avenue Napoléon et de rue Tchoupitoulas.
18 Station des Chars, Avenue Napoléon et rue St-Charles.
19 Coin des rues Colisée et Iena.
21 Coin des rues Tchoupitoulas et Valence.
23 Coin des rues Magazine et Valence
24 Station des Chars, coin des rues Lyon et Pitt.
25 Coin des rues Soniat et Magazine.
26 Coin des rues Soniat et Tchoupitoulas.
27 Coin des rues Joseph et Tchoupitoulas.
28 Station des Chars, coin des rues Magazine et Octavie.
31 Coin des rues St-Charles et Dufossat
32 Coin de la rue St-Charles et de l'Avenue Nashville.
34 Rue Laurel, entre la rue Calhoun et le Boulevard Park.
35 Coin de l'Avenue Henry Clay et de la rue St-Charles.
36 Louisiana Retreat.
41 Coin des rues Broadway et Levée.
42 Coin des rues St-Charles et Leville.
43 Bâtisse de l'Exposition.
45 Bâtisse de l'Exposition.

Liste des navires partis pour la Nouvelle-Orléans.

NEW YORK.

Steamship Louisiana, Gager ... parti 3 juill
Steamship Eureka, Quick ... parti 3 juill
Steamship Knickerbocker, Kemble ... parti 26 juin
Barque Sarah A Staple, Brown ... exped 4 juin

LIVERPOOL.

Steamship American, Drake ... parti 5 juin
Steamship Legislator, Jackson ... parti 20 juin
Steamship Costa Rican, Watson ... parti 10 juin
Steamship Beausoo, ... parti 13 juin

LONDRES.

Steamship York City, Benn ... parti 22 juin

HAVRE.

Navire Elsie, Winters ... parti 23 mai

PAUILLAC.

Steamship Nantes, Dechalle ... parti 25 juin

HAMBOURG.

Barque Port Royal, [illegible] ... partie 9 juin
Goëlette Genua, De Freese ... partie 27 avril

TRIESTE.

Barque Vasvio, Longobardo ... partie 24 avril

HAVANE.

Barque Barcelona, Santes ... partie 22 juin

ROYAL BAKING POWDER

Absolument pur.

L'effet de cette POUDRE est infaillible. Ces une merveille de pureté, de force et d'innocuité. Son emploi est bien plus économique que celui des poudres ordinaires, et elle échappe elle même à toute comparaison avec la multitude des autres préparations communes sans valeur, incomplètes sous le rapport du poids, chargées d'alun et de phosphates.

Vendue seulement en cans ROYAL BAKING POWDER CO. 106 Wall Street, New York.
En gros par SMITH BROS & CO.,
21 oct 85—1an SCHMIDT & ZIEGLER.

Chemins de fer.

Heures d'arrivée et de départ

Arrivée	Départ
ILLINOIS CENTRAL.	
No 1 Ex ... 11:00 pm	No 2 Ex ... 9:15 am
No 3 Lim. Ex 8:20 am	No 4 Chi Ex ... 6:00 pm
LOUISVILLE AND NASHVILLE.	
No 3 Cin. Ex 7:20 am	No 4 Lim. 7:55 am
No 1 Fast Line 7:20 pm	No 6 Coast Ac 3:55 pm
No 5 Coast Ac. 9:05 am	No 2 Cin. Ex 8:25 pm
TEXAS AND PACIFIC.	
No 54 Ex ... 9:00 am	No 51 Ex ... 5:40 pm
No 54 B Rouge Local 7:15 pm	No 53 B Rouge Local 7:15 am
NEW ORLEANS AND NORTHEASTERN.	
Fast Mail 2:35 pm	Fast Mail 11:35 am
LOUISVILLE, NEW ORLEANS & TEXAS.	
No 1 ... 9:00 am	No 2 ... 5:00 pm
No 3 ... 6:50 pm	No 4 ... 7:35 am
No 5 ... 10:00 am	No 6 ... 4:15 pm
SOUTHERN PACIFIC COMPANY ATLANTIC SYSTEM MORGAN LINE.	
No 19 Califor 7:40 am	No 50 Local ... 8:10 am
No 51 Local 6:20 pm	No 20 Californ 7:30 pm
SHELL BEACH RAILROAD.	
Dimanches—6:00 11:00 a.m 6:00 pm	Dimanches—6:30 a m 11:30 & 5:30 pm
Jours de la semaine—8:15 a.m 3:45 pm	Jours de la semaine—5:45 a.m. 5:30 p m

NAVIGATION FLUVIALE.

Départs de bateaux à vapeur.

MARDI 6 JUILLET 1886.

St Louis—CITY OF NEW ORLEANS, à 5 p m
Greenville—PARGOUD à 5 p m
Bayou Lafourche—E. W. FULLER, à 5 p m
Donaldsonville—DANUBE, à 12 m
Bas du fleuve—NEPTUNE, à 9 a m

MERCREDI, 7 JUILLET 1886.

Cincinnati—GOLDEN RULE à 5 p m
Bayou Sara—KEOKUK à 5 p m
Bayou Lafourche—ISABEL, à 12 m
Bayou Têche—NEW IBERIA, à 5 p m
Washington—FANCHON, à 5 p m
Pointe Houmas—MABEL COMEAUX, à 12 m
Bas du fleuve—ALVIN à 11 a m
Bas du fleuve—LURA à 11 a m
Ouachita River—CORONA, à 5 p m

Hauteur des Eaux

Augusta	16.05	Nashville Tenn	11.03
Cairo	26.01	New Orleans	11.63
Cincinnati, O.	22.00	Omaha, Neb	[illegible]
Davenport, Ia	4.02	Pittsburg, Pa	1.08
Keokuk, Iowa	4.01	Shreveport, La.	2.05
La Crosse, W.	7.08	St Louis, Mo	13.8
Leavenworth K	11.0	St Paul, Minn	4.06
Louisville, Ky	9.04	Vicksburg	29.05
Memphis, Tenn	22.01	Yankton	20.04

Fleuve et rivières.

Louisville, 5 juillet—La rivière baisse—9 pieds 3 pouces dans le canal [illegible] Cortes. Temps clair et agréable. Arrivé Mary Houston de Cincinnati. [illegible] Tion Sherlock pour Cincinnati, Ohio pour Memphis.

Evansville, 5 juillet—La rivière baisse—18 pieds 3 pouces. Partant Sherlock à 11 heures hier soir. Arrivé Benton McMillan de Louisville.

Vicksburg, 5 juillet—Le fleuve a 29 pieds 5|10 [illegible] Départs City et Natchez pour la Nlle Orléans. E. C. Fogel pour la rivière White.

Memphis, 5 juillet—Le fleuve monte. Temps chaud.

Les Passes.

Port Eads, 5 juillet midi—Vent, sud. Arrivé, hier soir, Steamship Professor Morse, capitaine Pendleton de Utilla.

Marchés.

Havane, 3 juillet—Sucre—En vue des nouvelles plus favorables reçues des marchés étrangers pendant ces jours derniers la demande a été bonne, mais la fermeté des détenteurs a empêché toute transaction. A la clôture les prix étaient à la hausse et le marché ferme mais calme.

Molasses sugar—Regular to good polarization $1 75 a 2 1-8 3/4 en or, par quintal, muscovado fair to good refining 85 a 90 polarization $1 85 a 2 1-2 1/2; centrifugal sugars polarizing 96 a 99, 2 1/2 a 2 7/8.

Stock en magasin à la Havane et à Matanzas 32,000 boites, 79,000 sacs, 19,500 boucauts; recettes de la semaine 7050 boites, 3900 sacs, 11,550 boucauts, exportés 858 boites, 50,000 sacs et 4000 boucauts, dont 34,000 sacs et 35,000 boucauts aux Etats Unis.

BULLETIN MARITIME.

LUNDI, 5 JUILLET 1886.

ARRIVÉS

Steamship Professor Morse, Pendleton, Utilla
Steamship E. B. Ward Jr., Arnet, Bustan
Goëlette Richd S Locke, Adorno, Puerto Cortes

BATEAUX A VAPEUR.

Golden Rule, Stinkle, Cincinnati.
Assumption, Wood, Lockport
Alvin, O'Pry, Bas du fleuve
Neptune, Bassett, Bas du fleuve
Danube, Kouns, Donaldsonville
Pargoud, Muse, Greenville
Clinton, Melancon, Bayou Sara.
Fanchon, Trousdale, Washington.

A LA QUARANTAINE

Steamship (ang) Sandringham, McCall, Vera Cruz.
Steamship (ang) Anthor Baddle, Liverpool, via les Antilles.
Steamship Hutchinson, Baker, Havane, via Key West et Tampa.
Barque (ital) Barcelona, Sentes, la Havane.

Arrivages de produits.

GREENVILLE—par steamer Pargoud—488 balles coton 1579 sacs graine coton et fret assorti.

BAYOU SARA—par steamer Clinton—4 balles coton 18 boucauts sucre 44 barils mélasse.

CINCINNATI—par steamer Golden Rule—44 boucauts sucre 2300 boites amidon 815 douves 2012 sacs maïs et fret assorti.

LOCKPORT—par steamer Assumption—15 boucauts sucre 312 sacs riz brut 30 de [illegible] 55 de pommes de terre et fret assorti.

BAS DU FLEUVE—par steamer Alvin—137 barils sucre 108 de mélasse et fret assorti.

BAS DU FLEUVE—par steamer Neptune—49 barils riz et fret assorti.

DONALDSONVILLE—par steamer Danube—12 boucauts sucre 50 barils do et fret assorti.

WASHINGTON—par steamer Fanchon—3 balles coton 102 sacs graine coton 40 boucauts sucre 38 colis œufs et fret assorti.

Par les chemins de fer.

SOUTHERN PACIFIC R R COMPANY—68 balles coton 50 barils sucre 286 do vin 681 sacs sucre 1330 do pois et fret assorti.

TEXAS AND PACIFIC RAILWAY—242 balles coton 255 sacs graine coton 600 do farine graine coton et fret assorti.

N ORLEANS AND NORTHEASTERN R R—213 balles coton 4 boucauts tabac 149 barils sucre et fret assorti.

LOUISVILLE AND NASHVILLE R. R.—180 boucauts tabac et fret assorti.

ILLINOIS CENTRAL RAILROAD—59 balles coton et fret assorti.

LOUISVILLE N. O AND TEXAS R. R.—700 balles coton 3242 sacs graine coton 7200 de farine graine coton 3689 sacs tourteaux 150 boucauts tabac et fret assorti.

LISTE DES NAVIRES DANS LE PORT.

Noms	Destination	Mouillage
STEAMERS.		
Andean	Liverpool	1er dist. 20
Chalmette	New York	Alger
City of Mexico	[illegible]	1er dist. 15
Discoverer	Liverpool	2d dist. 10
Elmfield	Brême	[illegible]
Historian	Liverpool	Pte Tier
Haytien	Liverpool	1er dist. 20
New York	New York	Alger
Robinia	Hambourg	[illegible]
Stag	Gênes	Alger
Sofia	[illegible]	1er dist. 12
Whitney	Havane	Alger
BARQUES.		
Armonia	Continent	3d dist. 28
Mary Jeannes	New York	1er dist. 26
Niagara	Brême	1er dist. 38
NAVIRES.		
Herman	Brême	1er dist. 25
Heinrich	Brême	4e dist. 40
Henry	Brême	1er dist. 36
GOELETTES.		
Santo Oteri	[illegible]	1er dist. 14
Trieste	[illegible]	4e dist
BRICKS.		
Union	Campêche	2e dist. 16

BUREAUX

Ventes de Propri[illegible]

TAXES D[illegible]